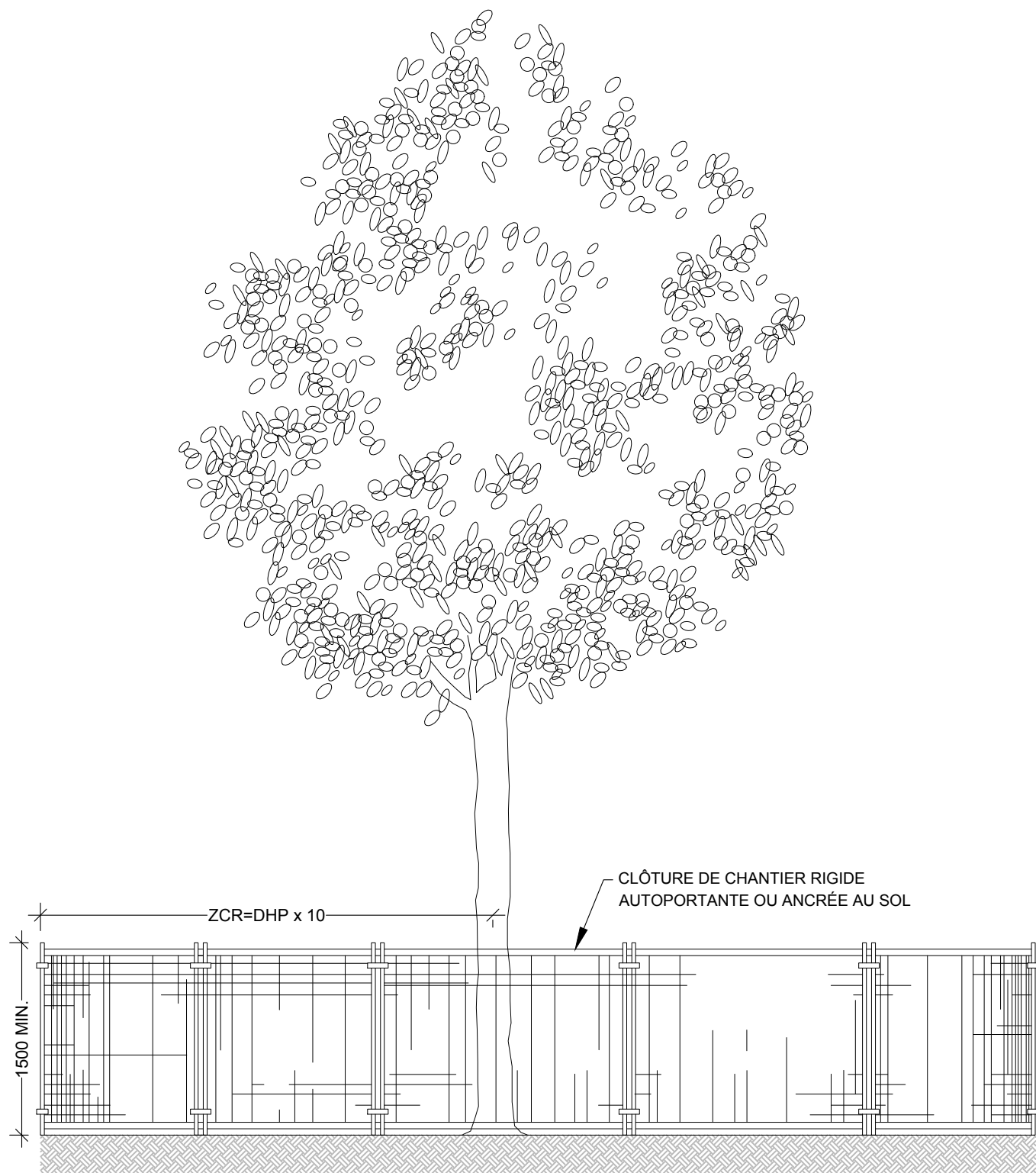




NOTE:

- LA CLÔTURE DOIT ÊTRE ÉRIGÉE À LA LIMITE DE LA ZONE CRITIQUE RACINAIRE (ZCR) DES ARBRES.
- LA ZCR EST DÉFINIE COMME ÉTANT UN RAYON DE PROTECTION DE 10 cm POUR CHAQUE cm DE DIAMÈTRE DU TRONC DE L'ARBRE À LA HAUTEUR DE POITRINE (DHP).
- LA HAUTEUR DE POITRINE EST DÉFINI COMME ÉTANT 1,4 m DE HAUTEUR À PARTIR DU SOL.
- LES COTES ET DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.



CLÔTURE DE PROTECTION TEMPORAIRE

DATE : JANVIER 2026

ÉCHELLE : AUCUNE

No:

PA-20B